

**Décret portant assentiment au Traité d'Amsterdam
modifiant le Traité sur l'Union européenne, les Traités
instituant les Communautés européennes et certains Actes
connexes, à l'Annexe, aux Protocoles additionnels et à
l'Acte final, faits à Amsterdam le 2 octobre 1997**

D. 13-07-1998

M.B. 17-12-1998

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. - Le Traité d'Amsterdam modifiant le Traité sur l'Union européenne, les Traités instituant les Communautés européennes et certains Actes connexes, l'Annexe, les Protocoles additionnels et l'Acte final, faits à Amsterdam le 2 octobre 1997 sortiront leur plein et entier effet, en ce qui concerne la Communauté française.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 13 juillet 1998.

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française
chargée de l'Education,

de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la
Santé,

Mme L. ONKELINX

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du
Sport et des Relations internationales,

W. ANCION

Le Ministre de la Culture et de l'Education permanente,

Ch. PICQUE

Le Ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique,

J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Documents du Conseil

Session 1997-1998	Rapport n° 242-1
Session 1997-1998	Rapport n° 242-2

Compte rendu intégral

Session 1997-1998	Discussion Séance du 23 mai 1998
Session 1997-1998	Adoption. Séance du 07 juillet 1998

